Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260427-2026_04_22_25-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_04_22_25

FEUILLET 2026_25

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 avril 2026

Date de convocation : 16 avril 2026
15 membres en exercice
12 membres présents
15 votants
0 absent

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux avril à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, LE COZ Céline, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, DORNIOL Benoît, SUCHET Gaëlle, PONDAVEN Patrick, DIVOUX Laurent, conseillères et conseillers municipaux.
Procuration : Carine GUILLAUME à Rémi LE GOFF – LAURENT Yann à Christophe THEBAULT – SUCHET Gaëlle à LE COZ Céline
Absent :
Secrétaire de séance : Rémi LE GOFF.

OBJET : REPRISE DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT – CORRECTIF DE 2025

Le Maire donne lecture du mail de Monsieur Didier TASSET, comptable de la collectivité, en date du 10 mars 2026 qui précise qu'il y a une différence dans la reprise du solde en investissement cumulé à la fin de l'exercice 2025 entre l'état I-BI (ordonnateur) et I-B2 (comptable).

Monsieur TASSET précise que l'erreur vient de la reprise du chapitre 001 (report de la section d'investissement) lors du vote du Budget Primitif 2025.

Le montant repris était de 332.567,67 euros au lieu de 403.837,63 euros soit une différence de 71.269,76 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de suivre les observations de monsieur TASSET et de reprendre au chapitre 001 (report de la section d'investissement) lors du vote du Budgdet Primitif 2026, l'erreur constatée de 71.269,76 euros dans l'état I-BI (ordonnateur).

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe THEBAULT

